

Ministère
de l'Intérieur.

QUIMPER, le 6 Octobre 1915.

Direction
de la Sûreté Générale.

Commissariat Spécial
de Quimper.

LE COMMISSAIRE SPECIAL

à Monsieur le Préfet du Finistère.

Au sujet des expéditions
à l'Etranger,
des conserves de poissons.

J'avais l'honneur, il y a deux jours

d'appeler, verbalement, votre attention sur des de-
mandes, nombreuses, adressées à nos fabricants de conserves
2.P. de poissons, tant par des commerçants ou représentants suisses
que hollandais. D'autre part, je vous signalais les prix,
très élevés, auxquels, à Concarneau, s'était vendue la douzaine
de thons. Il vous a paru que ces faits étaient de nature à
motiver une enquête, que vous avez bien voulu me confier, et
dont il m'est possible de vous livrer aujourd'hui les premiers
résultats, en ce qui concerne Douarnenez:

D'abord je dois dire que c'est M. de Penanros, Sénateur
du Finistère et Maire de Douarnenez, qui, le premier, m'a si-
gnalé les particularités qui font l'objet du présent rapport.
Cependant, de mon enquête à Douarnenez, auprès des fabricants
de conserves, je rapporte peu de documents, mais, par contre,
l'aveu qu'en effet la Suisse et la Hollande, depuis plus de
trois mois, ont fait de nombreuses demandes d'achat inté-
ressant toutes les espèces de poissons, travaillés dans nos
usines.

D'ailleurs, ces offres d'achat auraient été accueillies
par une fin de non-recevoir; mais la preuve n'en est pas faite,
et j'aurai à examiner plus loin comment la dissimulation ou la
fraude s'exerceraient.

Ce qui, jusqu'alors, peut être retenu des documents:

De Rotterdam, le 10 7bre 1915, Henri J. Hool écrit à
Charles Canwelle et fils. Il prendrait de tout, alors que,

....

jusqu'à-là, client de la Norvège, il n'achetait que de la sardine fumée... "Si le Gouvernement français, dit-il, exige de consigner les parties pour moi à la société néerlandaise Trust d'Outremer, vous pouvez faire cela". (Lettre jointe) Le correspondant, qui n'est pas connu, donne des références, notamment M. Ed. Farrein, Anvers;

De Genève, à Lhuillier (maison Pennamen à Douarnenez) le représentant Genet-Coppon, adresse de nombreuses demandes de stocks (sardines, sprats, thons, en autres poissons), et donne l'assurance de "ne mettre en relations qu'avec des acheteurs suisses" (9 août 1915).

Le 26 juin, le même écrivait: "nous avons la conviction que d'ici peu il pourrait se traiter d'importantes affaires en Suisse, surtout dans les poissons bon marché." La hâte de l'approvisionnement se fait sentir à ce point que Genet-Coppon (lettre du 23 juin) consent à payer la valeur des échantillons: "au besoin, débitez-nous du prix de ces échantillons."

Mêmes offres de Hollande, il y a trois mois, d'un correspondant inconnu, se donnant comme Belge, ainsi que de deux autres également inconnus, de Zurich et de Genève. (André Freiss, Genève).

De Suisse à la maison Béziers, les demandes seraient normales; mais de Hollande, des acheteurs inconnus ont écrit qui, d'ailleurs n'auraient pas obtenu satisfaction. Je citerai, tant parmi ceux connus que ceux inconnus, MM. Junius, agent commercial à Amsterdam, Degenhardt, épicier, Van Amerongen Négociant, et, pour la Suisse, M. Tschabold, Roland et Cie (Genève), ancienne maison Léopold Hermann, M. Im. Obersteg (Bâle) demande de 232 caisses environ 5.000 kilos; M. Meystre (Berne) thon et sardines; M. Luchinger, à Zaphigen (sardines); Herman Schmidt (Bâle) sardines; Hurliman (Zurich) sardines, et lui faire connaître toutes quantités disponibles.

Invariablement, la maison Béziers aurait répondu que les expéditions seraient possibles sous condition d'attestations des autorités locales quant à la non réexpédition.

De Suède, de Norvège et du Danemark, des demandes également De Charlottenburg, c'est M. Clemmings; de Goteborg, M. Iwan Wolstedt; de Copenhague, MM. Axeld Nygaard et Salomonsen.

De Charlottembourg, l'intéressante lettre ci-jointe, dont je puis disposer, un certain temps du moins, a été écrite (texte allemand reçu le 29 mai et la traduction le 4 juin 1915).

Enfin la maison Julius WEIMANN, de Francfort, essaie d'obtenir des produits par l'intermédiaire de la maison Séchaud de Montreux (Suisse).

Nul doute que l'amoisson en documents pourrait être plus féconde, si tous les industriels, sur notre côte, étaient vus et s'ils consentaient à tout révéler. Mais, d'ores et déjà, il paraît possible de se faire une opinion sur l'importance des demandes adressées aux fabricants de conserves du Finistère.

A en croire ceux que nous avons vus, il n'aurait même pas été répondu, la plupart du temps, aux correspondants soupçonnés de supercherie, intermédiaires ou négociants connus, ou inconnus. Cependant, en dépit de la réserve observée par les fabricants, dans les expéditions faites par celui-ci ou par celui-là on sent planer des suspicions, desquelles on serait assez autorisé à supposer que des expéditions, tout au moins douteuses, ont été et sont faites, intéressant des départements limitrophes de la Suisse, à des négociants qui, en réalité, seraient des intermédiaires, et, à la faveur de certaines dissimulations ou procédés habiles, réexpédieraient à l'étranger.

S'il en est ainsi, les expéditions et les destinataires dans les départements visés -qu'il y aurait lieu de surveiller- ne peuvent être révélés, en même temps que les expéditeurs, que par les gares expéditrices.

Dans cet ordre d'idée, je me suis adressé à M. l'Inspecteur de l'exploitation des chemins de fer d'Orléans, à la gare de Quimper, le priant de s'adresser lui-même aux gares de Douarnenez, Concarneau et Pont-l'Abbé, pour en obtenir les renseignements en question intéressant les deux derniers mois. M. l'Inspecteur, tout disposé à me donner satisfaction, m'a informé cependant qu'il y aurait à attendre un peu, -l'agrément préalable de la commission militaire étant de rigueur.

-:--:--:--:--:--

En ce qui concerne le prix du thon, dont la douzaine a atteint des prix jusqu'alors inconnus, à Concarneau du moins, j'ai vainement essayé d'obtenir des révélations de nature à laisser croire que les fabricants de conserves de thon, ceux de Concarneau notamment, et en particulier la maison Bouvais-Flon, de beaucoup la plus importante, étaient garantis par des marchés de la Suisse acheteuse à n'importe quel prix.

Au contraire la hausse du prix du thon aurait seulement pour cause la rareté, la difficulté, par ces temps, de la pêche et, simultanément, la demande de cette marchandise.

Concarneau est certainement le grand marché du thon. Dès longtemps, la Suisse -à laquelle, à l'heure actuelle, la maison Amieux ferait 50 jours- ainsi que Paris, Reims et Nancy sont des principaux clients. On ne fait plus beaucoup avec l'Amérique qui trouve en Espagne et au Portugal des produits à peu près similaires à meilleur compte.

Quoi qu'il en soit, il y a, quand on examine les prix dans nos différents ports de pêche, quelque chose de déconcertant dans l'écart ; aussi bien, vous soumettrai-je, à ce sujet, la toute récente statistique suivante:

Nombre de thons pêchés du 1er janvier au 30 sept. 1915 à	Prix maximum de la douzaine	Prix minimum de la douzaine	Nombre de sardines 1er jan- vier 30 sept. 1915	Prix max. du mille	Prix mini. du mill.
Douarnenez: 2.274	265 frs	125 frs	60.000000	38 frs	14 frs
Concarneau: 127.780	416 frs	135 frs	41.000000	41 frs	10 frs
Guilvinec : 3.313	280 frs	162 frs	10.000000	44 frs	12 frs
St Guénolé: 8.500	330 frs	165 frs	9.000000	40 frs	8 frs

Il s'agit de la vente aux usines, et non aux mareyeurs
qui achètent toujours plus cher.

Le Commissaire Spécial,

Signé: FONMARTY.